

5 QUESTIONS SUR... LA COTATION BANQUE DE FRANCE

1

QU'EST-CE QUE LA COTATION ?

C'est une appréciation sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers sur un horizon de 1 à 3 ans.

Le dispositif de cotation est reconnu par la Banque centrale européenne et l'Autorité bancaire européenne.

2

POURQUOI ?

La cotation est une référence commune et reconnue, gratuite pour les entreprises, qui facilite le dialogue entre le prêteur et l'entreprise.

- **Pour les prêteurs :** c'est un instrument d'évaluation des risques de crédit
- **Pour le dirigeant :** c'est un regard extérieur et impartial sur la situation économique et financière de son entreprise

3

POUR QUI ?

La cotation sert au dirigeant de l'entreprise ainsi qu'aux banques, aux plateformes de crowdfunding, aux institutions financières, aux administrations et conseils régionaux intervenants dans des actions d'aides aux entreprises.

4

COMMENT L'ENTREPRISE EST-ELLE COTÉE ?

La Banque de France réalise une analyse actualisée en tenant compte de la situation et des perspectives économiques ainsi que des capacités de chaque entreprise

La Banque de France collecte des informations sur l'environnement du marché de l'entreprise (chiffre d'affaires moyen d'une entreprise d'un même secteur), les encours de crédit de l'entreprise, les éventuels incidents de paiement et les événements judiciaires qui ont impactées l'entreprise.

Dès lors que l'entreprise réalise un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 750 000 euros, elle doit transmettre sa documentation comptable (liasse fiscale) à la Banque de France.

5 COMMENT LIRE LA COTATION ?

COTATION = UNE COTE D'ACTIVITÉ + UNE COTE DE CRÉDIT

Exemple : H4+ : entreprise dont le niveau d'activité est compris entre 750 000 et 1,5 millions d'euros, dont la capacité à honorer ses engagements financiers à un horizon de 3 ans est considérée comme assez forte.

LA COTE D'ACTIVITÉ (chiffre d'affaires)

| Cote | Niveau d'activité (millions d'euros) |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| A | ≥ 750 |
| B | ≥ 150 et < 750 |
| C | ≥ 50 et < 150 |
| D | ≥ 30 et < 50 |
| E | ≥ 15 et < 30 |
| F | ≥ 7,5 et < 15 |
| G | ≥ 1,5 et < 7,5 |
| H | ≥ 0,75 et < 1,5 |
| J | ≥ 0,5 et < 0,75 |
| K | ≥ 0,25 et < 0,50 |
| L | ≥ 0,10 et < 0,25 |
| M | < 0,10 |
| N | Non significatif |
| X | Chiffre d'affaires inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de 20 mois) |

LA COTE DE CRÉDIT

(capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à 3 ans)

| | |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3++ | Excellente |
| 3+ | Très forte |
| 3 | Forte |
| 4+ | Assez forte |
| 4 | Correcte |
| 5+ | Assez faible |
| 5 | Faible |
| 6 | Très faible |
| 7 | Appelant une attention spécifique, présence d'au moins un incident de paiement significatif |
| 8 | Menacée |
| 9 | Compromise |
| P | Procédure collective, redressement ou liquidation judiciaire |
| 0 | Pas de documentation comptable analysée et absence d'informations défavorables |



À NOTER

2021 EST UNE ANNÉE PARTICULIÈRE POUR LA COTATION DE LA BANQUE DE FRANCE

DES POINTS SERONT ANALYSÉS POUR APPRÉCIER LES PERSPECTIVES

- L'étude de l'impact des Prêts Garantis par l'état
- Le traitement, pour les entreprises concernées, de la baisse d'activité et de la rentabilité et l'analyse de la capacité de rebond
- L'examen de la liquidité

UN ÉCHANGE INDISPENSABLE AVEC LE DIRIGEANT POUR APPRÉCIER LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DE CHAQUE ENTREPRISE

- Un questionnaire sera mis en ligne en avril. Les dirigeants seront informés par courriel / courrier et invités à y répondre
- Ce questionnaire et les entretiens permettront au dirigeant de fournir tout élément d'information sur l'évolution récente de l'activité et, si nécessaire, les capacités de rebond, les éléments de flexibilité financière...
- La transmission d'une situation intermédiaire certifiée et d'un prévisionnel de trésorerie facilitera l'analyse du risque de liquidité

Si vous voulez en savoir plus ou agir sur la cotation de votre entreprise, vous pouvez contacter la succursale de la Banque de France située dans le département du siège social de votre entreprise.